

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SC12446

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-cinquième session ordinaire

20 - 24 juin 2014

Malabo (Guinée Équatoriale)

EX.CL/842(XXV)
Original : anglais

**RAPPORT DE LA CONFERENCE CONJOINTE DES MINISTRES
DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL,
DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE
28 AVRI – 2 MAI 2014
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 517 700 Fax: 5130 36
website: [www. www.au.int](http://www.wwww.aau.int)

SC12446

**CONFÉRENCE CONJOINTE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL, DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE
28 AVRIL – 2 MAI 2014
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

**AU/JMARF&A/EXP/I
Original : anglais**

**Thème : « Transformer l'agriculture de l'Afrique pour le partage de la
prospérité et l'amélioration des moyens de subsistance grâce à l'exploitation
des opportunités en vue d'une croissance inclusive et
du développement durable »**

**RAPPORT DE LA CONFERENCE CONJOINTE DES MINISTRES DE
L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL,
DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE
1 ET 2 MAI 2014, Addis-Abeba (Ethiopie)**

I. INTRODUCTION

1. La Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche et de l'Aquaculture de l'UA a eu lieu au Centre de Conférences de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) du 28 avril au 2 mai 2014, dans le cadre d'une série d'événements pour célébrer l'année 2014 comme Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique. Elle représente également une partie essentielle d'un processus mis en place en vue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA prévu en juin 2014 sur le thème de l'Année et qui devrait adopter une déclaration précisant les objectifs concrets de l'Afrique dans le domaine de l'agriculture pour la prochaine décennie. L'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique a été lancée le 30 janvier 2014 lors de la vingt-deuxième Conférence de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) en vertu de la décision (Assembly/AU/Dec.449 (XIX) sur le thème « *Transformer l'agriculture de l'Afrique pour le postage de la prospérité et l'amélioration des moyens de subsistance : Exploiter les opportunités en vue d'une croissance inclusive et du développement durable* ».

2. La Conférence de deux jours des ministres (les 1 et 2 mai 2014) avait pour objectifs d'examiner les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du PDDAA et d'élaborer les buts, les objectifs et les mesures visant à atteindre l'objectif fondamental de la croissance et de la transformation accélérées ainsi que de la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté dans le continent dans les dix prochaines années. Les objectifs généraux de la réunion étaient d'évaluer les progrès accomplis dans les efforts d'investissement qui ont un impact sur la production et la productivité, l'accès aux marchés et la compétitivité, l'innovation, la résilience et le financement des investissements et leurs incidences sur la réalisation de l'objectif général de réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté sur le continent.

3. La réunion ministérielle a été précédée d'une réunion de deux jours des hauts fonctionnaires et des experts qui s'est tenue les 28 et 29 avril 2014 pour examiner les différents documents et préparer le rapport pour examen par les ministres.

4. Un Forum de parties prenantes non étatiques a été convoqué le 30 avril 2014 pour faciliter de vastes consultations et contribuer aux documents de la session ministérielle interactive qui s'est tenue le 1^{er} mai 2014.

II. PARTICIPATION

5. Cinquante-trois ministres en charge de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche et de l'Aquaculture, représentant un total de quarante-sept États membres de l'Union africaine ont participé à la Conférence conjointe des ministres. Les États membres représentés étaient les suivants : Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, République sahraouie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

6. Ont participé à la réunion les représentants de haut niveau des Communautés économiques régionales (CER) suivants : le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

7. Ont participé également à la réunion des représentants des organisations régionales, des organisations de la société civile et du secteur privé : la Commission sous-régionale de la pêche (CSRPA), le Comité des pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée, la Commission du courant de Benguela, la Commission de la pêche pour le sud-ouest de l'Océan indien, la Commission du thon de l'Océan indien, le Réseau d'aquaculture pour l'Afrique, l'Association ouest-africaine pour le développement de la pêche artisanale (ADEPA), le Réseau des politiques de la pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO), le Centre africain d'excellence pour l'aquaculture (ACEA), le Réseau d'aquaculture pour l'Afrique (ANAF), le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Mécanisme africain d'éco-labellisation, l'Apostolat de la Mer des Seychelles, l'Association tunisienne pour le développement de la pêche artisanale, le South African United Fishing Front, l'Organisation des pêches du lac Victoria, l'Autorité du lac Tanganyika, l'initiative Poisson pour l'Afrique, Infopêche, la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (COMAFHAT), le Fonds pour le développement de la pêche maritime, la Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques, le Programme régional de gestion des zones côtières en Afrique de l'Ouest, FISHNET Afrique, la Commission régionale de la pêche du Golfe de Guinée, l'Institut sud-africain des affaires internationales, l'Université d'agronomie et des ressources naturelles de Lilongwe, l'Institut des sciences halieutiques de l'Université de Douala, l'Institut de biologie marine et d'océanographie de l'Université de Sierra Leone, l'Association des pêcheurs et des transformateurs industriels du poisson de l'Afrique de l'Est, Pioneer Fishing Company et l'Institut des ressources naturelles de l'Université de Greenwich.

8. Étaient également présents les représentants des partenaires internationaux et des partenaires au développement : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union européenne, la Banque mondiale, la Coopération technique allemande (GIZ), l'Agence américaine pour le développement international (USAID), la CEA, le Programme alimentaire mondial (PAM).

9. Étaient en outre présents les représentants des organisations régionales des pêches des Caraïbes et du Pacifique : le Mécanisme régional de la pêche des Caraïbes et le Secrétariat de l'Accord de Nauru pour l'Océan Pacifique.

10. L'UA était représentée par le Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture de la Commission de l'Union africaine, son bureau technique, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (IBAR) et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.

III. SÉANCE D'OUVERTURE OFFICIELLE

11. **Allocution de bienvenue : S. E. M. Erasmus Mwencha, Vice-président de la Commission de l'UA** a salué le nombre important et la diversité des participants à la Conférence. Il a rappelé aux participants que 2014 a été une année de réflexion, de bilan et de vision sur l'agriculture en Afrique et qu'une série d'activités ont été organisées à cet effet. Les délibérations de la réunion font partie d'un processus de consultation prévu sur toute l'année. Il a souligné que des progrès importants ont été accomplis dans l'amélioration de la productivité agricole et que le continent avait enregistré une certaine stabilité en matière de sécurité alimentaire au cours des quatre dernières années. Ces changements positifs peuvent être attribués à la politique agricole axée sur l'incitation et aux réformes institutionnelles qui ont été stimulées notamment par le processus du PDDAA. Grâce aux efforts concertés du PDDAA, la coordination, l'harmonisation et d'alignement aux priorités nationales et plusieurs pays ont alloué des ressources supplémentaires au secteur agricole.

12. S. E. M. Mwencha a réitéré que le processus d'intégration est en train de s'accélérer en vue de mettre en place une zone de libre-échange continentale en 2017, compte tenu de la nécessité de stimuler le commerce intra-africain et de transformer en opportunités de croissance, d'emploi et de développement. Néanmoins, il a averti que de nombreux défis doivent encore être relevés, y compris la faible productivité, l'accès aux marchés, les changements climatiques et les financements, entre autres. Pour relever ces défis et tirer parti des nouvelles possibilités, le Vice-président a souligné les mesures et les plans mis en place par l'Union africaine : (a) le Plan stratégique 2014-17 de la Commission de l'UA qui a été élaboré en collaboration avec les CER et les États membres ; (b) l'Agenda 2063 qui est un programme africain pour l'Afrique pour les prochaines cinquante années ; et (c) un cadre stratégique général de l'Union africaine visant une plus grande cohérence dans les actions et initiatives menées par l'Union africaine, ses organes et ces principales parties prenantes et partenaires afin de créer une meilleure synergie et une collaboration étroite en vue d'améliorer le rythme de l'intégration.

13. Il a conclu en demandant aux ministres de définir les objectifs et les buts concrets et de renouveler les engagements pour la prochaine décennie lors du débat de juin 2014 au Sommet de l'UA sur le thème de l'Année, qui devrait aboutir à une déclaration sur « les objectifs de croissance et de transformation agricoles accélérées à réaliser d'ici 2025 ».

14. **S'exprimant au nom des producteurs et des acteurs non étatiques, M. Djibo Bagna, Président de l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO)** a indiqué que malgré les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PDDAA au cours de la dernière décennie, il restait, cependant, un certain nombre de domaines qui nécessitaient une attention particulière afin de mettre fin à la faim et de résoudre le problème de l'insécurité alimentaire. Il s'agit notamment de la quantité et de la qualité des investissements agricoles, de la disponibilité d'investissements destinés aux petits exploitants, de l'attention à porter sur l'inégalité entre les hommes et les femmes, en particulier en ce qui concerne l'accès à la terre et à la propriété, et enfin des mesures visant à atténuer les conséquences du changement climatique.

15. Les actions requises sont entre autres de nouvelles politiques et stratégies pour assurer les droits fonciers des femmes, fournir des soins locaux aux jeunes

enfants, rendre l'agriculture plus attrayante pour les jeunes et accroître les investissements destinés aux petits exploitants pour promouvoir les pratiques culturelles agro-écologiques.

16. Les acteurs non étatiques plaident pour la reconnaissance des agriculteurs en tant qu'investisseurs privés. Ils demandent également que, dans les processus de dialogue avec les parties prenantes, les petits exploitants agricoles occupent une place centrale dans la prise de décision et la mise en œuvre des programmes de transformation agricole.

17. **S'exprimant au nom des partenaires au développement du PDDAA, M. Roberto Ridolfi (Directeur, Développement durable, EuropeAID)** a mentionné le Plan d'affaires du PDDAA à Durban (mars 2014) qui a approuvé le Cadre de partenariat qui définit clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes et les mécanismes de coordination et de responsabilité pour apporter un soutien efficace au PDDAA adapté aux priorités nationales et régionales.

18. Les partenaires au développement demandent aux ministres de plaider pour une attention accrue et soutenue à la transformation agricole, et aux dirigeants de renouveler leur engagement au plus haut niveau lors du Sommet de l'UA à Malabo, en juin 2014.

19. Les partenaires ont reconnu que le Cadre de résultats du PDDAA est essentiel et peut renforcer l'engagement des parties prenantes dans le programme du PDDAA, et renforcer la coordination multi-sectorielle, le partage des informations interinstitutionnelles, la consultation et la planification interministérielles.

20. Afin de renforcer la responsabilisation, il sera nécessaire de mettre en place des mécanismes nationaux harmonisés de collecte de données pour appuyer la planification basée sur des données, assurer le suivi de la mise en œuvre et l'identification des impacts. De nombreux partenaires au développement se sont engagés à soutenir ces efforts qui pourraient être appuyés par une planification exhaustive et transparente des flux d'assistance que reçoit le PDDAA.

21. L'adoption de quelques priorités et objectifs continentaux communs en vue de la transformation agricole donnera aux partenaires une orientation claire, permettant ainsi une meilleure harmonisation de l'aide au développement et de son impact. Les dirigeants africains devront toujours continuer à faire preuve d'efficacité et d'engagement pour que cela se produise.

22. **M. Bukar Tidjani, Directeur général adjoint et Représentant régional pour l'Afrique de la FAO a, au nom des partenaires techniques,** déclaré que le programme de la FAO au niveau national était aligné sur les priorités nationales. La FAO a mis en place des Cadres nationaux qui définissent les interventions prioritaires des gouvernements. Le Cadre de résultats du PDDAA et la Déclaration pour éradiquer la faim en Afrique d'ici 2025 fournissent des points de référence et des moyens opérationnels importants pour orienter les efforts de la FAO au niveau continental. Ce n'est que grâce aux partenariats qu'il sera possible de réaliser les résultats énoncés dans ce Cadre.

23. L'objectif d'éradication de la faim repose sur quatre aspects, à savoir:
- i) Sécurité alimentaire et nutritionnelle : Les objectifs et les défis les plus importants pour le continent sont une croissance inclusive qui crée des opportunités et des revenus pour les petits exploitants et améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Une augmentation de 1 % du PIB tiré par la production agricole entraîne une augmentation considérable des dépenses publiques de 6 % pour les 10 % les plus pauvres de la population ;
 - ii) Création d'emplois pour les jeunes : L'Afrique est au premier rang mondial avec 50 % de sa population ayant moins de 25 ans. Chaque année, 11 millions de jeunes entrent sur le marché de l'emploi en Afrique. L'agriculture et le secteur rural peuvent offrir des possibilités pour une grande proportion de la jeunesse africaine ;
 - iii) Création de richesses et amélioration des revenus ruraux : La valeur croissante de la production et du plus-value des secteurs agricole et alimentaire en Afrique est estimée à plus de 2 milliards \$ EU d'ici 2030. Nous devons redoubler d'efforts pour veiller à ce que les petits exploitants et les jeunes africains aient la possibilité, les ressources et la capacité nécessaires pour profiter de cette grande opportunité ;
 - iv) Révolution industrielle basée sur l'agriculture : l'industrialisation du secteur agricole continuera d'être le principal objectif pour stimuler la croissance économique. Les investissements des secteurs public et privé doivent permettre, non seulement d'améliorer la productivité agricole mais également d'investir dans les entreprises agricoles liées à la commercialisation et au commerce, à l'agro-industrie et au développement agro-industriel.

24. La FAO et tous les partenaires techniques réaffirment leur engagement et leur soutien aux États membres, aux Communautés économiques régionales, à l'Union africaine et au NEPAD dans leur effort collectif pour améliorer la qualité de la vie et la prospérité de tous les Africains.

25. Dans son allocution officielle, S. E. Ato Silesh Getahun, ministre d'État de l'Agriculture de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a déclaré que le secteur agricole jouait un rôle central dans la vie et la subsistance de la plupart des Éthiopiens. Le secteur agricole a été le programme économique prioritaire de l'Éthiopie depuis le début des années 1990. La stratégie agricole nationale soutient l'intensification des programmes ciblant les marchés intérieurs et les marchés d'exportation. La croissance de l'agriculture est souvent la pierre angulaire de la croissance économique globale en Éthiopie et un certain nombre de secteurs sont tributaires de l'agriculture. La production suffisante de denrées alimentaires pour nourrir la population croissante du futur est parmi les problèmes les plus urgents et impérieux auxquels l'humanité est actuellement confrontée. Par conséquent, la réalisation de la sécurité alimentaire grâce au développement de l'agriculture durable devient la principale préoccupation. Le manque d'investissements et de technologies appropriés est la principale cause de la faible productivité agricole. Par conséquent, il est nécessaire de mettre l'accent sur la science et la technologie, la formation et la

facilitation de l'enseignement des meilleures pratiques. Le ministre a conclu en soulignant la nécessité de soutenir les petits exploitants afin de mieux gérer les ressources naturelles et de faire face à l'impact du changement climatique.

IV. ORGANISATION DES TRAVAUX

26. Composition du Bureau : Il a été convenu que le Bureau actuel de l'UA constituait le Bureau de la Conférence conjointe des ministres. Le Bureau a donc été constitué comme suit :

Président :	République islamique de Mauritanie
Premier vice-président :	République du Zimbabwe
Deuxième vice-président :	République démocratique du Congo
Troisième vice-président :	République fédérale du Nigeria
Rapporteur :	République fédérale démocratique d'Éthiopie

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

27. Les ministres ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail tels que présentés.

V. SEANCE INTERACTIVE

Exposé sur l'Agenda 2063 de l'UA : L'Afrique que nous voulons

28. M. Mandela Madonsela, directeur du Département Planification stratégique, Suivi et évaluation des politiques et Mobilisation de la Commission de l'UA, a présenté un exposé sur l'Agenda 2063 de l'UA : Un Cadre stratégique partagé pour la croissance inclusive et le développement durable.

29. M. Madonsela a indiqué que la genèse de l'Agenda 2063 remontait à la vingt et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA lors du cinquantième anniversaire de la fondation de l'OUA/UA, qui a adopté une Déclaration engageant les chefs d'État et de gouvernement à faire des progrès en Afrique dans les cinquante prochaines années dans les huit domaines suivants : (i) L'identité et la renaissance africaines ; (ii) La lutte contre le colonialisme et pour l'autodétermination ; (iii) l'Agenda de l'intégration : mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale dans le but ultime de bâtir une Afrique unie et intégrée ; (iv) Le Développement social et économique ; (v) La paix et la sécurité ; (vi) La gouvernance démocratique ; (vii) La détermination par l'Afrique de sa propre destinée ; (viii) La place de l'Afrique dans le monde.

30. Il a indiqué que la Conférence avait demandé à la Commission de l'UA, avec le soutien de la BAD, de la CEA et du NEPAD, d'assurer le leadership en traduisant l'Agenda en réalisation de la vision de l'UA « une Afrique unie, intégrée, prospère et en paix, tirée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans le monde ». La démarche qui permet la mise en œuvre de l'Agenda comprend des consultations avec les principales parties prenantes, un processus technique mettant l'accent sur l'analyse de la situation, la planification du scénario, et la vulgarisation par divers moyens (site Web, publications). En outre, M. Madonsela a brièvement présenté les progrès accomplis à ce jour, tels que la préparation des documents de

base et les consultations au sein de la Commission de l'UA et avec les parties prenantes. En mettant en relief les questions à examiner, M. Madonsela a indiqué trois principales attentes de cette Conférence, à savoir :

- i) Solliciter les contributions des participants pour définir l'Afrique que nous voulons en 2063 ;
- ii) Faire participer pleinement les participants à l'élaboration du premier Plan d'action décennal de l'Agenda 2063 ;
- iii) Populariser l'Agenda 2063 et aider à le soutenir.

Allocution d'ouverture : L'avenir de l'agriculture que nous voulons

31. Perspectives et orientations de la transformation agricole de l'Afrique en vue d'une croissance accélérée, une prospérité partagée et un développement durable dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons, par S. E. Mme Tumusiime Rhoda Peace, Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'UA.

32. La Commissaire a fait remarquer que la Conférence intervenait à un moment où le continent était en train de conclure la célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA sur le thème « Panafricanisme et Renaissance africaine » et a indiqué qu'il s'agissait de la première étape importante du suivi politique du lancement officiel par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA, le 30 janvier 2014, de l'année 2014 en tant qu'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique, et la commémoration du dixième anniversaire du PDDAA. C'est également une étape cruciale vers le prochain Sommet ordinaire en juin 2014, qui donnera une orientation et adoptera une Déclaration sur le renouvellement des engagements pour des buts et objectifs concrets en vue de faire progresser l'agenda de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de l'Afrique au cours de la prochaine décennie.

33. Elle a déclaré que l'avenir de l'agriculture que nous voulons en Afrique est une partie intégrante de la vision de l'Afrique que nous voulons de l'Agenda 2063, à savoir : « une Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur le plan mondial ». Elle a également indiqué que cela se reflète dans le thème de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire sur le thème « Transformation de l'agriculture africaine en vue d'une prospérité partagée et de l'amélioration des moyens de subsistance grâce à l'exploitation des opportunités d'une croissance inclusive et de développement durable ». La Commissaire a mis l'accent sur cinq piliers stratégiques de l'avenir de l'agriculture que nous voulons :

- i) Amélioration de la production et de la productivité basée sur un programme scientifique efficace ;
- ii) Amélioration de la valeur ajoutée et de l'accès aux marchés et au commerce dans un secteur agricole compétitif qui saisit les opportunités croissantes de marché et augmente la part du commerce intra-africain à au moins 50 % du total du commerce agroalimentaire du continent en 2025, au sein de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) appuyé par un régime tarifaire externe efficace qui renforce la préférence régionale du secteur agro-alimentaire d'ici 2019.

- iii) Sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous les Africains d'ici 2025 ;
- iv) Résilience au changement climatique et à d'autres risques qui affectent l'agriculture africaine grâce à une intégration efficace des mesures d'adaptation au changement climatique dans les plans d'investissement agricole ;
- v) Engagement public-privé et financement de l'investissement sur la base des ressources propres et de l'ingéniosité de l'Afrique appuyées par une volonté soutenue des États membres de respecter les engagements pris dans la Déclaration de Maputo de 2003. Une action essentielle à cet égard est d'honorer nos engagements pour accroître les investissements dans l'agriculture. À ce jour, seuls 13 pays ont atteint ou dépassé l'engagement public de Maputo de 10 %.

34. La Commissaire a conclu en soulignant l'importance de l'auto-évaluation en cours, l'apprentissage et la mise en œuvre d'adaptation et indiqué que le Cadre de résultats du PDDAA a été élaboré comme instrument pour suivre, surveiller et rendre compte des progrès ainsi que de faciliter l'apprentissage mutuel et la responsabilité des interventions et des résultats.

35. Débats de groupe : Définir et soutenir le succès: les buts et les objectifs que nous pouvons atteindre d'ici 2025, et les principaux moteurs du changement et de la transformation : quels sont-ils et comment ils fonctionnent ?

36. À la suite de l'allocution d'ouverture, un groupe d'experts a débattu des objectifs de l'élimination de la faim d'ici 2025. :

Figuraient parmi les membres du groupe d'experts : M. Joseph Sam Sesay (Sierra Leone), M. Greyford Monde (Zambie), Professeur Micheni Ntiba (Kenya), M. Sizi Subah (Liberia), Ato Wondirad (Éthiopie), M. Yves Pascal Saga Ilboudo (Burkina Faso), Dr Siphon Moyo (ONE Foundation), M. Roberto Ridolfi (UE/DPTT) et M. Bukar Tidjani (FAO).

Le modérateur a demandé au groupe de débattre de ce qui suit :
« L'objectif d'éliminer la faim d'ici 2025 est-il réaliste ? »

37. Le modérateur a demandé au groupe de se pencher sur la question : l'objectif d'éliminer la fin d'ici 2025 est-il réaliste ?

38. Les ministres ont été convaincus qu'avec une volonté politique, l'élimination de la faim d'ici 2025 est réalisable. Au cours de la discussion qui a suivi, les experts ont identifié les facteurs qui définissaient la volonté politique : i) allocation budgétaire adéquate associée aux politiques et plans appropriés pour assurer une utilisation efficace et efficiente des allocations ; ii) coordination intersectorielle, compte tenu de l'interconnexion de l'agriculture à d'autres secteurs ; iii) harmonisation des Partenariats/coordination ; iv) Accès à la terre, au crédit et à d'autres intrants ; v) Programmes attirant les jeunes et les femmes dans l'agriculture ; vi) Innovations techniques pertinentes et accessibles aux petits producteurs ; vii) Partage des connaissances ; viii) Lutte contre la corruption aux postes des frontières ; ix) Masse critique de ressources humaines formées.

39. Les membres du groupe des experts ont donné des exemples nationaux qui montraient à quel point le respect de certaines des conditions susmentionnées permettait de réaliser des progrès dans différents aspects de la transformation de l'agriculture dans leurs pays respectifs.

VI. SEANCE INTERACTIVE II :

1. Allocution d'ouverture : Passer aux actes : Réaliser de la transformation agricole de l'Afrique en vue de l'accélération de la croissance, de prospérité partagée et du développement durable, par S.E. Dr Ibrahim Assane Mayaki (Directeur de l'Agence du NEPAD).

40. Le Dr Mayaki a souligné quatre principales leçons tirées de la mise en œuvre du PDDAA : 1) grâce au PDDAA, une grande priorité politique est accordée à l'agriculture ; 2) la nécessité d'une approche multisectorielle à l'agriculture et à la transformation rurale dans le cadre de stratégies nationales de développement, surtout pour éliminer les politiques contradictoires dans d'autres secteurs comme la politique foncière, la politique économique et fiscale ; 3) la dépendance continue vis-à-vis du financement des bailleurs de fonds dans le contexte d'une augmentation des recettes publiques locales et d'une diminution du financement des bailleurs compromettent l'appropriation et la responsabilité locales ; et 4) les défis liés aux marchés et au commerce auxquels est confrontée l'agro-industrie locale.

41. Il a mis l'accent sur les actions prioritaires fondamentales nécessaires pour la prochaine décennie, à savoir :

- i) Mettre en œuvre des politiques qui créent un milieu favorable à un financement accru des programmes d'investissement, en particulier pour les petits producteurs, les femmes et les jeunes ainsi que pour les entrepreneurs de petites et moyennes entreprises ;
- ii) Appuyer la discrimination positive et l'action positive en vue de l'autonomisation des professionnels de la chaîne de valeur agricole, notamment un meilleur accès au financement, aux technologies et aux marchés des intrants et des produits agricoles fondés sur des données probantes ;
- iii) Mobiliser les ressources publiques et privées au niveau national comme principales sources de financement des investissements dans l'agriculture et le développement rural ;
- iv) Appuyer la réussite au niveau national grâce à une intégration régionale viable, à des stratégies rationnelles du secteur privé et à des politiques et actions nationales qui créent plus de possibilités pour les régions.
- v) Stimuler les marchés et le commerce régionaux pour au moins doubler le volume du commerce intra-africain des produits agricoles dans la deuxième décennie du PDDAA.
- vi) Etablir un lien entre l'agriculture et les objectifs et stratégies généraux de développement rural pour atteindre et maintenir le niveau de succès souhaité de l'agriculture et du développement par l'agriculture. L'engagement politique au PDDAA soutenu par des actions concrètes qui améliorent la cohérence politique des secteurs du développement rural et de la transformation économique connexes est essentiel.

- vii) Renforcer les capacités aux niveaux local, national et régional pour utiliser le Cadre de résultats du PDDAA comme un instrument permettant de suivre, surveiller et rendre compte des progrès et faciliter l'apprentissage mutuel et la responsabilité des interventions et des résultats.

2. Discussion de groupe : Les actions que nous devons continuer d'approfondir pour maintenir la dynamique (actions qui produisent des résultats prometteurs) et ce que nous devrions faire autrement pour parvenir à un changement transformationnel réussi

42. À la suite de l'allocution d'ouverture, une discussion de groupe s'est tenue. Parmi les membres du groupe figuraient : Dr E. Taiga (Cameroun), Mme Agnes Kalibata (Rwanda), Dr John Mutorwa (Namibie) ; M. Clement Kofi Humado (Ghana), M. Joseph Made (Zimbabwe), Katiyesi Odette (Burundi), Dr Daniel Gad (investisseur dans le secteur agroindustriel du secteur privé), Dr Dennis Weller (partenaire USAID), M. David Adama (Action Aid).

43. Le modérateur a demandé aux membres du groupe de présenter des exemples d'actions pratiques qui sont en cours de mise en œuvre dans leur pays en ce qui concerne le PDDAA. Les questions qui ont été soulevées dans le cadre du débat sur la mise en œuvre du PDDAA au niveau national étaient les suivantes :

- i) Le PDDAA est considéré comme un cadre d'engagement des parties prenantes et un instrument permettant de définir les plans prioritaires nationaux dans le secteur agricole ;
- ii) La nécessité pour les États membres d'investir des ressources locales et d'être transparents et responsables dans l'utilisation des fonds ;
- iii) S'assurer que le secteur agricole est considéré comme une priorité absolue dans les documents stratégiques nationaux de la BAD ;
- iv) Le secteur agricole est multisectoriel donc une recommandation spécifique a été formulée pour améliorer les mécanismes de coordination continentaux qui impliquent l'AMCOST, l'AMCEN et l'AMCOW ;
- v) L'accent doit être mis sur l'investissement dans les infrastructures telles que les projets d'irrigation, l'accès au marché, la mécanisation, l'énergie et l'industrie pour soutenir les intrants et les subventions gouvernementales destinées aux petits exploitants ;
- vi) Bien que certains pays aient signé le pacte du PDDAA au cours des quatre dernières années, ces pays mettaient déjà en œuvre des programmes conformément au PDDAA ;
- vii) Les plates-formes d'apprentissage mutuel pour le partage d'expérience dans la mise en œuvre du PDDAA sont importantes ;
- viii) L'augmentation des possibilités d'engagement des jeunes dans un large éventail de chaînes de valeur (cultures, élevage, pêche) est nécessaire ;

- ix) Le soutien aux petits exploitants dans la transition de la production de subsistance à la production orientée vers le marché ;
- x) La création d'un environnement favorable pour permettre au secteur privé de bien fonctionner et d'être prospère ;
- xi) Les pertes post-récolte sont un défi majeur pour la sécurité alimentaire, les partenariats public-privé peuvent être utiles dans ce domaine ;
- xii) Des actions juridiques et politiques sont nécessaires pour protéger les entreprises des petits exploitants ;
- xiii) La question du bio-carburant et sa concurrence avec l'agriculture ont été abordées, mais n'ont pas fait l'objet d'une discussion plus poussée ;
- xiv) Le changement climatique doit être intégré dans la planification agricole ;
- xv) Les possibilités de relations Sud-Sud dans le commerce agricole devraient être explorées ;
- xvi) Le rôle des CER est important dans la mobilisation des économies d'échelle et l'élaboration de stratégies régionales inter-sectorielles dans le domaine de l'agriculture ;
- xvii) La promotion de la diversification alimentaire pour améliorer la nutrition.

VII. EXAMEN DU RAPPORT DES HAUTS FONCTIONNAIRES – AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

44. Le rapport de la réunion des hauts fonctionnaires et des experts de l'agriculture et du développement rural qui s'est tenue les 28 et 29 avril 2014 a été présenté par M. Dejene Abesha le 2 mai 2014.

1. Transformation agricole pour accélérer la croissance en améliorant la production et la productivité

- i) Au moins, doubler le taux de croissance annuelle de la productivité globale des facteurs en agriculture ;
- ii) Approuver l'Agenda scientifique pour l'agriculture en Afrique (S3A) pour augmenter le niveau de croissance annuelle de la productivité globale des facteurs en agriculture par le développement, la diffusion et l'adoption de la technologie et la constitution d'un capital humain qualifié et compétent;
- iii) Approuver les Principes directeurs de l'UA relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique (LSLBI), préparés par l'initiative conjointe UA-CEA-BAD sur les politiques foncières ;

- iv) Soutenir la production et l'utilisation d'intrants agricoles de qualité et économiques (pour les cultures, l'élevage, la pêche et l'aquaculture) qui sont abordables, accessibles et économiques pour toutes les parties prenantes ;
- v) Investir dans des infrastructures efficaces de gestion de l'eau et d'irrigation pour permettre de mettre en place un système stable et fiable d'approvisionnement en eau, ainsi que dans l'énergie renouvelable, fiable et abordable pour la production agricole ;
- vi) Mettre en place des mesures et des mécanismes pour assurer l'égalité d'accès aux possibilités, y compris les terres, les moyens de production, les connaissances, les informations et les compétences, pour les femmes, les jeunes, les groupes pastoraux et les autres groupes socialement défavorisés.

2. Exploiter le potentiel des marchés et des échanges commerciaux pour la transformation et une prospérité partagée

- i) Intensifier le commerce intra et inter-régional entre les États membres de l'Union africaine visant à renforcer la demande des produits agricoles africains, notamment la simplification et la formalisation des pratiques commerciales actuelles ;
- ii) Accélérer la mise en place de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) et adopter un tarif extérieur commun (TEC) au niveau continental pour promouvoir la valeur ajoutée intra-africaine et le commerce intra-africain en ce qui concerne les produits alimentaires et agricoles, sans compromettre la qualité et les normes de ces produits ;
- iii) Reformuler les politiques et les institutions pour faciliter l'investissement dans les marchés et les infrastructures commerciales et promouvoir le développement de la chaîne de valeur régionale inclusive, en mettant l'accent sur des produits agricoles stratégiques choisis ;
- iv) Améliorer le mécanisme de coordination pour promouvoir la position africaine commune sur les négociations commerciales internationales liées à l'agriculture et les accords de partenariat ;
- v) Renforcer les capacités des petits producteurs dans les domaines de l'entrepreneuriat, du leadership et du développement organisationnel, des négociations et l'entrée sur les marchés, y compris dans la conclusion des contrats ;
- vi) Investir dans les infrastructures pour le développement des marchés et de la chaîne de valeur aux niveaux national, régional et continental, y compris le transport de la production locale, l'énergie, les TIC, la transformation et la distribution post-récolte ;

- vii) Soutenir et faciliter l'entrée préférentielle et la participation des femmes et des jeunes dans l'agro-alimentaire qui est générateur de profit et attrayant ;
- viii) Promouvoir la création de plateformes regroupant de multiples acteurs.

3. Sécurité alimentaire et nutritionnelle : vers l'élimination de la faim et de la malnutrition en Afrique

- i) S'engager à éliminer la faim d'ici 2025 ;
- ii) Prendre des mesures concrètes qui garantissent une bonne gouvernance et des cadres juridiques pour accorder la priorité à l'agenda sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en vue d'atteindre l'objectif visant à éliminer la faim d'ici 2025 ;
- iii) Elaborer et mettre en oeuvre des programmes de protection sociale et d'agro-entrepreneuriat pour les petits exploitants ruraux, en particulier les femmes et les jeunes ;
- iv) Mettre en place et appliquer des indicateurs spécifiques et réalistes selon le contexte en vue d'assurer le suivi de la sécurité nutritionnelle, compte tenu de la complexité de la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- v) Intégrer les questions de bien-être animal comme une partie intégrante du développement et de la transformation de l'agriculture ainsi que stratégie clé dans la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- vi) Envisager l'élaboration d'une position africaine sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) et la capacité de l'Afrique à profiter des opportunités ;
- vii) Renforcer les réserves stratégiques alimentaires et monétaires pour faire face aux pénuries alimentaires occasionnées par les sécheresses périodiques prolongées ou d'autres catastrophes/urgences ;
- viii) Renforcer les systèmes d'alerte précoce pour faciliter les réponses avancées et proactives face aux catastrophes et urgences ayant des répercussions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ix) Cibler les zones géographiques prioritaires et les groupes communautaires pour les interventions concernant l'alimentation et la nutrition ;
- x) Encourager et faciliter une plus grande consommation de produits alimentaires locaux, y compris la promotion de programmes

novateurs d'alimentation scolaire qui utilisent les denrées alimentaires provenant de la communauté agricole locale

4. Renforcer la résilience aux changements climatiques de l'agriculture en Afrique et la gestion des risques

- i) Soutenir l'intégration de l'agenda sur le renforcement de la résilience dans la contribution de l'Afrique au Cadre post-2015 sur la réduction des risques de catastrophe et au programme de développement durable ;
- ii) Accélérer la mise en œuvre des Stratégies d'intervention sur les changements climatiques au niveau national et la Stratégie régionale africaine sur la réduction des risques de catastrophe et son Programme d'action conformément au Cadre d'action de Hyogo (HFA) ;
- iii) Soutenir le renforcement des capacités et augmenter les investissements dans les initiatives de renforcement de la résilience, y compris la sécurité sociale pour les travailleurs ruraux ;
- iv) Intégrer les programmes d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophes dans les PNIA et PRIA ;
- v) Renforcer les plates-formes continentales, régionales et nationales en vue de renforcer la coordination, le partage d'expériences et l'apprentissage mutuel ;
- vi) Améliorer la disponibilité et l'accès des petits paysans aux informations, connaissances, technologies et instruments fiables et actualisés sur le climat et les risques (par exemple, assurance sur la culture et l'élevage) en vue de faciliter un processus de développement agricole résilient au climat et le processus de développement sur les risques grâce aux investissements dans les services d'informations climatiques et météorologiques ;
- vii) Promouvoir la conservation et le développement des variétés de cultures et des races d'animaux d'élevage qui peuvent résister et s'adapter aux conditions climatiques difficiles, y compris l'utilisation des ressources génétiques locales ;
- viii) Améliorer la capacité de gestion des risques et de résilience des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les groupes socialement désavantagés.
- ix) Accorder la priorité aux écosystèmes vulnérables, tels que les forêts, les terres arides et semi-arides, la biodiversité, etc., là où les défis de la désertification et de la dégradation des terres sont aigus ;
- x) Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes au niveau national pour les impacts du changement climatique et de la désertification

sur l'agriculture, en vue d'une éventuelle promotion des meilleures pratiques ;

- xi) Fixer des objectifs réalistes d'un certain nombre de ménages qui pratiquent une agriculture « intelligente face au climat » d'ici 2025.

5. Renforcer les partenariats public-privé et les investissements pour le financement de l'agriculture africaine

- i) Maintenir la dynamique de l'allocation d'un pourcentage accru des budgets nationaux annuels à l'agriculture, conformément à l'engagement minimum de 10 %, tout en mettant en place des mesures pour s'assurer de l'efficacité et l'efficience de ces investissements ;
- ii) Mettre en place des mécanismes et des systèmes pour reconnaître et évaluer les performances des États membres en ce qui concerne les progrès dans la réalisation des engagements ;
- iii) Établir et/ou renforcer les partenariats public-privé inclusifs sur au moins cinq chaînes de valeur des produits agricoles prioritaires en tenant compte de petits agriculteurs ;
- iv) Mettre en place et/ou renforcer des mécanismes de financement qui sont favorables aux petits exploitants en vue de soutenir leur transition vers des entreprises viables ;
- v) Créer des plates-formes regroupant de multiples parties prenantes pour promouvoir des mécanismes de financement conjoints ;
- vi) Promouvoir et accorder la priorité à la mobilisation des ressources locales pour l'investissement dans l'agriculture afin de décourager la forte dépendance vis-à-vis des sources de financement extérieures qui peuvent réduire le sens d'appropriation et d'adhésion chez les agriculteurs et les autres parties prenantes ;
- vii) Mettre en place et renforcer les capacités des institutions de haut niveau, de niveau intermédiaire, des institutions du secteur privé pour la facilitation et la coordination inclusives en vue d'assurer la participation du secteur privé dans la mise en œuvre du PDDAA.

6. Cadre de résultats du PDDAA

- i) Approuver le Cadre de résultats du PDDAA en tant qu'instrument permettant de suivre, surveiller et rendre compte des progrès et de faciliter l'apprentissage mutuel et la responsabilité des interventions et des résultats ;
- ii) Renforcer les capacités de l'Afrique en matière de génération et de gestion des connaissances et des données pour appuyer la planification et la mise en œuvre basée sur des preuves

- iii) Renforcer les plates-formes régulières pour l'évaluation par les pairs, l'apprentissage et la responsabilité mutuelle ;
- iv) Procéder à une évaluation à mi-parcours au bout de 5 ans les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs du PDDAA de la période 2015-2025.

Débat sur les recommandations du projet de rapport :

- i) Mentionner l'accès à la mécanisation, à l'énergie et à l'électricité, aux infrastructures de gestion de l'eau et de l'irrigation, au défrichement, à l'approvisionnement en eau en milieu rural, aux services de vulgarisation, aux coopératives comme étant aussi important que le développement de l'irrigation ;
- ii) Mentionner explicitement l'agro-industrie comme produit agricole ;
- iii) Mentionner le développement rapide de l'agriculture contractuelle en Afrique ;
- iv) Intégrer la désertification et la durabilité lors de discussion sur le thème de l'environnement ;
- v) Élaborer des indicateurs de sécurité alimentaire, des stratégies et des approches de suivi ;
- vi) Aborder les questions des marchés et du commerce bilatéral ;
- vii) Exploiter l'Année de l'agriculture comme une opportunité qui est offerte pour partager les leçons apprises ;
- viii) Établir des priorités communes pour la mise en œuvre ;
- ix) Evaluer les plans et les stratégies tous les 5 ans plutôt que tous les 10 ans ;
- x) Mettre l'accent sur la biofortification et renforcer les capacités de recherche et de diffusion pour remédier aux carences en micronutriments et au retard de croissance ;
- xi) Définir/élaborer une position commune et une vision commune sur les OGM en Afrique (voir la Convention sur la sécurité de la biodiversité dans la déclaration des OGM) ;
- xii) Inclure la formation en milieu rural et la formation professionnelle dans les zones rurales pour les agriculteurs, les commerçants et les producteurs pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- xiii) Utiliser l'expression « bien-être du bétail » plutôt que l'expression « bien-être des animaux » ;

- xiv) Mettre en place des indicateurs afin que le document soit moins vague ;
- xv) Réviser la version française du document : utiliser l'acronyme PDDAA plutôt que PDDAA et remplacer le terme « indigènes » par « autochtone » ;
- xvi) Réviser la version portugaise du document pour y inclure toutes les informations, en particulier les informations sur la résilience et le risque ;
- xvii) Inclure l'Annexe (Cadre des résultats) ;
- xviii) Insister sur la nécessité pour les petits exploitants d'être organisés et professionnalisés ;
- xix) Etablir un lien entre les questions environnementales soulevées dans le présent document et la CCNUCC ;
- xx) Intégrer les chapitres sur l'érosion et la santé des sols dans la section sur la vulnérabilité des écosystèmes ;
- xxi) Développer les zones de libre-échange ;
- xxii) Assurer la mise en place et le suivi des programmes de sécurité sociale, notamment la sécurité alimentaire.

VIII. EXAMEN DU RAPPORT DES HAUTS FONCTIONNAIRES : PÊCHE ET AQUACULTURE

45. Le rapport de la réunion des hauts fonctionnaires et des experts de la pêche et de l'aquaculture qui s'est tenue les 28 et 29 avril 2014 a été présenté aux ministres le 2 mai 2014. Cet exposé a été suivi d'une discussion. Le rapport contient les recommandations suivantes :

1. *En ce qui concerne le Cadre stratégique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique :*

Considérant la nécessité d'améliorer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques en mettant en place des mécanismes institutionnels et de gouvernance aux niveaux national et régional ;

Reconnaissant que la pêche artisanale peut contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et apporter des avantages socioéconomiques aux communautés de pêcheurs et à d'autres communautés ;

Reconnaissant le potentiel du secteur de l'aquaculture de créer de la richesse, d'apporter des avantages sociaux et de contribuer au développement de l'économie africaine ;

Considérant la nécessité de tirer parti des avantages des ressources halieutiques abondantes de l'Afrique à travers le commerce et la commercialisation accélérés ;

Compte tenu de l'importance de la cohérence des politiques de pêche et de la gestion intégrée du développement de l'aquaculture ;

Reconnaissant les défis et les besoins en renforcement des capacités des États membres et des institutions afin d'assurer le développement durable du secteur ;

Soulignant la nécessité de renforcer et de consolider la « voix de l'Afrique » en matière de gouvernance et de gestion de la pêche en haute mer afin d'améliorer sensiblement les avantages liés à l'exploitation des ressources en haute mer par les États membres ;

Reconnaissant le rôle de la pêche et de l'aquaculture dans la croissance de 6 % qu'affiche l'agriculture et la nécessité d'intégrer efficacement la pêche et l'aquaculture dans le plan national d'investissement agricole ;

Préoccupés par toutes les formes de surexploitation des ressources halieutiques, y compris la pêche illégale qui mène au pillage des ressources.

46. Les experts,

- a) Se félicitent du processus d'élaboration du cadre stratégique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ;
- b) recommandent que le cadre stratégique et la stratégie de réforme soient présentés à la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture, du Développement rural et de l'Aquaculture pour adoption ;
- c) recommandent que le Sous-comité du PDDAA sur la pêche et l'aquaculture soit établi au niveau national pour appuyer l'équipe nationale du PDDAA ;
- d) exhortent les États membres à renforcer les mécanismes institutionnels pour assurer la cohérence institutionnelle et politique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ;
- e) demandent aux partenaires au développement et aux autres parties prenantes d'aligner leurs interventions dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture sur le cadre stratégique et sur la stratégie de réforme et de soutenir leur mise en œuvre ;
- f) exhortent les États membres à élaborer un plan d'action tout en lui accordant la priorité pour la mise en œuvre du cadre stratégique et de la stratégie de réforme ;
- g) recommandent à l'UA de mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du cadre stratégique et de faire rapport régulièrement aux États membres ;
- h) demandent aux États membres et aux CER d'élaborer une stratégie d'accès à la pêche qui garantit les droits d'accès et l'exploitation durable des ressources halieutiques qui sont des sources de création de richesses ;
- i) demandent à l'UA, aux CER, aux États membres et aux partenaires de soutenir la mise en œuvre du Mécanisme de réforme de la pêche africaine en tant que plate-forme continentale de coordination des interventions et des investissements cohérents dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture ;
- j) exhortent l'UA, les CER et les États membres à faciliter la participation des acteurs non-étatiques aux processus de prise de décision concernant la pêche et l'aquaculture ;

- k) demandent à l'UA et aux CER de renforcer les capacités des États membres pour une participation effective aux forums organisés par des organismes régionaux de gestion de la pêche ou d'autres instances internationales pour obtenir des avantages;
- l) exhortent l'UA et les CER à renforcer les liens institutionnels au niveau régional pour le développement de la pêche et de l'aquaculture ;
- m) demandent à l'UA, aux CER et aux États membres de renforcer le Comité des pêches et de l'aquaculture intérieures en Afrique et d'autres réseaux afin qu'ils puissent jouer efficacement leur rôle dans la promotion du développement de l'aquaculture sur le continent ;
- n) demandent à l'UA et aux CER de renforcer les capacités des États membres à intégrer les instruments juridiques internationaux régissant l'utilisation des ressources halieutiques partagées dans les eaux nationales ;
- o) réaffirment l'engagement des États membres à renforcer les capacités de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches, y compris la mise en œuvre des mesures phare des États portuaire et d'autres instruments connexes en vue de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).
- p) réaffirment la nécessité pour les CER de renforcer leur collaboration et leur coopération avec les organisations régionales de pêche afin d'accélérer la mise en œuvre des réformes dans le secteur de la pêche au niveau régional.

2. *S'agissant de la transformation agricole pour une croissance accélérée :
Agenda scientifique sur l'agriculture*

Reconnaissant le rôle crucial de la recherche, de la science, de la technologie et de la vulgarisation dans la transformation de la pêche et de l'aquaculture pour une production et une productivité durables ;

Notant la nécessité de mettre en œuvre la recherche et les aspects de renforcement des capacités des États membres en vue d'augmenter les investissements dans la recherche au service du développement, régissant par conséquent un plus grand investissement économique dans ce secteur ;

En vertu de l'harmonisation de la recherche nationale avec le cadre de productivité agricole et le programme d'assistance technique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture

47. Les experts,

- a) exhortent les États membres à renforcer et à développer les capacités de la recherche sur la pêche et l'aquaculture en vue de procéder à l'évaluation de la dynamique des ressources en poissons, l'estimation économique des ressources halieutiques et de mener la recherche sur l'impact du changement climatique ;
- b) invitent les États membres à mettre en place des mécanismes permettant une participation active du secteur privé à la recherche et à la vulgarisation ;
- c) exhortent les États membres à mettre en place un mécanisme pour générer des revenus sur la pêche et l'aquaculture pour la recherche et développement;

- d) demandent à l'UA, avec le soutien de ses partenaires, de créer des Centres d'excellence africains pour l'aquaculture (ACEA), la pêche de capture, les études sur la biodiversité et l'océanographie.

3. *En ce qui concerne l'exploitation des marchés et des débouchés commerciaux*

Préoccupés par le fait que l'Afrique est un importateur net de poissons et de produits de la pêche et que le commerce intra-africain du poisson et des produits de la pêche est marginal ;

Reconnaissant que les barrières tarifaires et les restrictions quantitatives ont déjà été éliminées dans la plupart des CER, que des barrières non tarifaires persistent toujours et entravent le commerce inter et intra régional du poisson et des produits de la pêche ;

Préoccupés par le développement limité de la chaîne de valeur halieutique.

48. Les experts,

- a) exhortent les CER et les États membres à harmoniser les politiques commerciales et cadres juridiques pour réduire les barrières commerciales ;
- b) recommandent aux États membres de renforcer les capacités commerciales au niveau national, et de mettre en place des infrastructures commerciales physiques et institutionnelles afin d'accroître le commerce intra-africain ;
- c) demandent à l'UA, aux CER et aux États membres de soutenir/mettre en œuvre des mécanismes d'éco-étiquetage conformément à la politique sur la conservation des réserves et à la protection sociale ;
- d) demandent aux CER et États membres de renforcer/établir des organisations ou réseaux régionaux liés au commerce et au marché en vue d'améliorer la circulation l'information sur le marché pour permettre une meilleure prise de décision à tous les niveaux ;
- e) encouragent les États membres à promouvoir l'approche de la chaîne de valeur dans l'analyse du secteur pour prendre davantage en compte les questions commerciales ;
- f) exhortent les États membres à mettre en œuvre des mesures visant à lutter contre la pêche INN en mettant en œuvre des plans d'action et des mesures, y compris mesures du ressort de l'État du port.

4. *S'agissant de l'exploitation du financement des investissements des petites et moyennes entreprises halieutiques et d'aquaculture*

Reconnaissant que la croissance du secteur de la pêche et de l'aquaculture dépend principalement du secteur privé ;

Notant la quasi-absence d'un mécanisme de financement spécifique dans la plupart des États membres pour soutenir les PME du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

49. Les experts,

- a) demandent aux États membres de créer un environnement propice des services financiers pour les PME du secteur de la pêche et de l'aquaculture conformément au cadre du PDDAA ;
- b) recommandent à l'UA, aux CER et aux États membres de mettre en œuvre une approche novatrice pour accroître l'investissement du secteur privé dans la pêche et l'aquaculture.

5. *En ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle*

Soulignant l'importance du poisson dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle et dans les moyens de subsistance ;

Préoccupés par le niveau élevé des pertes post-prise particulièrement dans les petites pêcheries et l'aquaculture;

50. Les experts,

- a) exhortent les États membres à renforcer les cadres réglementaires pour protéger les opérations de la pêche artisanale durable et pour la conservation des stocks ;
- b) demandent aux États membres et aux CER de réduire les pertes post-prise et de soutenir les activités post-prise par des investissements adéquats et des politiques appropriées ;
- c) exhortent les États membres à élaborer des stratégies sectorielles au niveau national aux fins d'expansion et d'intensification de l'aquaculture et de la pêche en eaux intérieures ;
- d) demandent à l'UA, aux CER et aux États membres d'exploiter les possibilités de développement des petites et moyennes entreprises par l'expansion des marchés nationaux des poissons, y compris l'augmentation de la demande urbaine ;
- e) demandent à l'UA, aux CER et aux États membres de développer l'aquaculture artisanale intégrée comme moyen d'accroître la productivité rurale et renforcer la sécurité alimentaire ;
- f) exhortent l'UA et les CER à soutenir la formulation des politiques nationales de la pêche et de l'aquaculture qui favorisent les infrastructures appropriés de sécurité sanitaire l'alimentation pour améliorer la transformation, le commerce et la commercialisation du poisson ;
- g) exhortent l'UA, les CER et les États membres à renforcer les capacités des parties prenantes de la pêche et la chaîne de valeur ;
- h) exhortent les États membres à donner la priorité au développement de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire.

6. *Pour ce qui est de la résilience et de la gestion des risques, notamment le changement climatique*

Reconnaissant la forte vulnérabilité des communautés de pêcheurs à l'impact du changement climatique et des catastrophes ;

Notant les coûts économiques et environnementaux et leurs impacts sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ;

Reconnaissant la vulnérabilité des communautés de pêcheurs au VIH et aux autres maladies sexuellement transmissibles ;

51. Les Experts,

- a) exhortent les États membres à inclure la pêche et l'aquaculture dans les politiques et stratégies actuelles d'adaptation au changement climatique, d'atténuation de son effet et de gestion de risques de catastrophes ;
- b) demandent aux CER et aux organismes régionaux de pêche d'intégrer le changement climatique dans leurs plans de gestion de la pêche et de remédier aux vulnérabilités ;
- c) exhortent les États membres de mettre en œuvre/développer une approche pour les écosystèmes dans les plans de gestion de l'aquaculture, en tenant compte du changement climatique et de la gestion de risques de catastrophes ;
- d) exhortent les États membres à mettre en place des systèmes d'alerte précoce et à former les pêcheurs dans le domaine des activités de pêche, des pratiques de navigation et de sécurité pour assurer la sécurité en mer ;
- e) demandent à l'UA, aux CER et aux États membres de mettre en place des mécanismes d'assurance innovants pour les entreprises halieutiques et d'aquaculture ;
- f) demandent à l'UA, aux CER et aux États membres de promouvoir la mise en œuvre des meilleures pratiques internationales et régionales et l'adaptation technologique pour le développement de la pêche et de l'aquaculture.

7. *S'agissant de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données*

Considérant l'importance des données dans la gestion de la pêche et le développement de l'aquaculture ;

Conscients des défis de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données ;

Reconnaissant l'importance du partage d'information et des technologies et la nécessité d'une stratégie globale pour la collecte des données sur le continent.

52. Les experts,

- a) exhortent l'UA à faciliter la mise en œuvre d'une stratégie de collecte, d'analyse et de diffusion de données pour aider les États membres à améliorer les statistiques sur la pêche et l'aquaculture ;
- b) exhortent les États membres à intégrer les statistiques sur la pêche et l'aquaculture dans les Systèmes de statistique nationaux, la Stratégie

nationale pour le développement de la statistique et la Stratégie globale, pour améliorer les statistiques agricoles et rurales ;

- c) encouragent les États membres à renforcer les capacités pour la collecte, l'analyse et l'interprétation des données biologiques, sociales et économiques pour l'amélioration de la prise de décisions dans la gestion de la pêche et le développement de l'aquaculture ;
- d) exhortent les États membres à renforcer la coopération en matière de partage de l'information, de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données aux niveaux national et régional pour la gestion de la pêche et le développement de l'aquaculture.

8. En ce qui concerne les femmes et les jeunes :

Considérant l'importance des femmes et des jeunes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et leur contributions à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

Prenant note de la marginalisation des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décision.

53. Les experts,

- a) exhortent les États membres à intégrer le genre et la jeunesse dans les politiques, les lois et les plans nationaux sur la pêche et l'aquaculture et à assurer la promotion de la participation effective des femmes et des jeunes à la prise de décision.
- b) demandent aux États membres de mettre fin au travail des enfants et de créer un environnement propice et favorable à l'emploi décent des jeunes, y compris l'accès aux services financiers et aux services de santé adaptés aux jeunes ;
- c) demandent aux États membres de promouvoir les programmes d'autonomisation visant à renforcer le rôle ou les activités des femmes et des jeunes dans le développement de la pêche et de l'aquaculture, y compris le commerce, la commercialisation et la production.

IX. EXAMEN DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES SEANCES INTERACTIVES : Principales questions et recommandations des réunions d'experts du 1^{er} mai 2014

Première séance: Une vision pour l'Afrique : L'Afrique que nous voulons

1. Groupe 1 : L'objectif de l'Afrique relatif à la faim : Les discussions ont essentiellement sur la question : « L'objectif d'éliminer la faim d'ici 2025 est-il réaliste ? »

54. Bien qu'un consensus général se soit dégagé sur le fait que l'objectif d'éliminer la faim d'ici 2025 était réaliste, il a été reconnu que sans volonté politique

l'objectif ne serait pas atteint». La discussion qui a suivi, a porté sur la question de la volonté politique et sur la manière dont elle se manifeste.

55. Tous les ministres sont convaincus qu'avec une volonté politique, l'objectif d'éliminer la faim d'ici 2025 est réalisable. Au cours de la discussion, les experts ont identifié les facteurs qui définissent la volonté politique : i) une allocation budgétaire adéquate accompagnée de politiques et de plans appropriés pour assurer une utilisation efficace et efficiente des allocations ; ii) une coordination inter- sectorielle, compte tenu de l'interdépendance de l'agriculture avec d'autres secteurs ; iii) harmonisation et la coordination des partenariats ; iv) l'accès à la terre, au crédit et à d'autres intrants ; v) les programmes pour intégrer les jeunes et les femmes dans les activités agricoles ; vi) les innovations techniques qui sont pertinentes et accessibles aux petits producteurs ; vii) le partage des connaissances ; viii) la lutte contre la corruption aux postes frontières ; ix) la masse critique de ressources humaines qualifiées.

Recommandations :

i) Les États membres doivent accorder une attention particulière aux progrès réalisés à ce niveau comme moyen essentiel pour évaluer la mesure dans laquelle les engagements pris pour soutenir l'agriculture ont été mis en œuvre.

Deuxième séance : Passer aux actes

2. Groupe 2 : Passer aux actes : les recommandations issues de groupe de discussion.

- i) Financement : les États membres doivent veiller à ce que l'agriculture soit inscrite comme une priorité absolue dans les documents de stratégie par pays soumis à la Banque africaine de développement (BAD).
- ii) La participation des jeunes : Accroître les possibilités d'engagement des jeunes dans un large éventail de chaînes de valeur (culture, élevage, pêche, etc.)
- iii) Inclusivité: Dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA, mettre en place des mécanismes qui permettent au secteur privé, à la société civile (y compris les organisations d'agriculteurs), aux partenaires au développement, aux partenaires techniques et aux autres parties prenantes qui sont impliquées dans l'agriculture, d'être consultés d'une manière appropriée et de participer efficacement à la mise en œuvre.
- iv) Infrastructure : Investir dans des projets d'irrigation, des infrastructures de marché (y compris la manutention et le traitement post-récolte), de mécanisation, de production d'énergie et de fabrication locale des intrants.

2. EXAMEN DE LA PROPOSITION DE METTRE EN OEUVRE LA DÉCISION DE L'UA SUR LES COMITÉS TECHNIQUES SPÉCIALISÉS (CTS) – LE CTS SUR L'AGRICULTURE, LE DÉVELOPPEMENT RURAL, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

56. Un représentant du Conseiller juridique de l'UA a fait un exposé sur la Décision Assembly/AU/Dec.227 (XII) de la Conférence de l'UA qui a mis en place 14 Comités techniques spécialisés (CTS). Cette décision a eu comme implication la suppression des Conférences ministérielles de l'UA basées sur les secteurs, telles que l'AMCOW, l'AMCOST, l'AMCEN etc. Il a indiqué que la décision Assembly/AU/Dec.365 (XVII) de la Conférence de l'UA, demandait la mise en œuvre opérationnelle des CTS à partir de janvier 2013, ce qui signifie que toutes les Conférences ministérielles cesseront d'exister et que leurs activités seront transférées aux CTS. Il a ajouté que, désormais, les questions relatives à l'agriculture, au développement rural, à la pêche et à l'aquaculture seront traitées par le Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement.

57. Les points suivants ont été soulevés à la suite de l'exposé :

- i) Il est nécessaire d'établir une feuille de route claire pour la mise en œuvre de la décision de la Conférence qui tient compte des particularités des Conférences ministérielles et des comités sectoriels.
- ii) Tous les secteurs connexes qui jusqu'ici fonctionnaient séparément doivent être intégrés dans le nouveau Comité technique spécialisé (CTS).
- iii) Le coût et le financement des activités sectorielles de chaque secteur doivent être pris en charge par le nouveau CTS.
- iv) Il faut dûment prendre en considération les procédures et les processus de formulation de la présente configuration dans le cadre du nouveau CTS, y compris l'intégration des organes ministériels sectoriels et de leurs secrétariats dans le système de l'UA.
- v) Les bureaux actuels des Conférences ministérielles servent conjointement de mécanisme de coordination du nouveau CTS.
- vi) L'environnement est une question transversale qui ne peut être confiée à aucun des CTS. Par conséquent, il est nécessaire de préciser la manière dont l'environnement sera pris en charge par les CTS en tant que question transversale. En outre, l'AMCEN est une personne morale indépendante de l'UA. Il est donc nécessaire d'apporter une clarification pour comprendre l'implication de l'intégration de l'AMCEN dans la structure de l'UA.
- vii) Le secteur de la pêche est vital pour les pays africains en termes de sécurité alimentaire et de par sa contribution à l'économie. Par conséquent, il est nécessaire de créer un CTS sur la pêche et l'agriculture.

- viii) Une justification claire est nécessaire pour que certains CTS se réunissent une fois par an et d'autres une fois tous les deux ans.
- ix) Il faut fournir des explications claires sur la manière dont il faut relever les défis relatifs aux CTS qui sont en dehors du cadre de l'UA.
- x) Des préoccupations ont été exprimées quant à l'abolition des Conférences ministérielles qui peut entraîner une centralisation excessive.
- xi) Il est important d'avoir des précisions sur les capacités de l'UA à gérer le nouveau CTS qui aura le mandat qu'avaient les Conférences ministérielles.

58. En réponse, le présentateur a indiqué ce qui suit :

- i) La décision de créer un CTS sur la pêche ne peut être prise que par la Conférence de l'UA étant donné que le processus de mise en place des CTS a commencé il y a longtemps. Les États membres de l'UA ont reconnu la nécessité de reconfigurer les CTS au nombre de quatorze. Comme il s'agit d'une décision de la Conférence de l'UA qui est en vigueur, le devoir de la Commission de l'UA est de veiller à sa mise en œuvre et tout réexamen des CTS relève de la responsabilité de la Conférence de l'UA et non de la Commission de l'UA qui ne peut que transmettre le message à la Conférence de l'UA.
- ii) Certains de ces défis soulevés peuvent être relevés par les statuts des CTS.
- iii) Les Conférences ministérielles seront fusionnées dans le cadre des CTS qui sont des organes de l'UA qui seront financés par le budget de la Commission de l'UA.
- iv) La réforme était nécessaire pour rationaliser les activités des Conférences ministérielles. À l'heure actuelle, il y a environ vingt-cinq Conférences ministérielles et il arrive parfois que les recommandations des Conférences ministérielles se contredisent d'où la nécessité de renforcer la coordination entre les CTS.

X. EXAMEN ET ADOPTION DES RÉOLUTIONS MINISTÉRIELLES

Nous, ministres de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche et de l'Aquaculture, après s'être réunis au Centre de Conférences de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie), les 1 et 2 mai 2014, sur le thème de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire : « *Transformer l'agriculture africaine en vue d'une prospérité partagée et à l'amélioration des moyens de subsistance grâce à l'exploitation des opportunités pour une croissance inclusive et le développement durable* ».

Reconnaisant et appréciant la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour avoir déclaré, lors de sa dix-neuvième session ordinaire, l'année 2014 comme l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, marquant

le dixième anniversaire de l'adoption du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) ;

Félicitant des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration de Maputo de 2003 sur l'agriculture tel qu'elle est contenue dans le cadre du PDDAA et conscients des défis à relever, des leçons importantes apprises au cours de la dernière décennie grâce à la mise en œuvre du PDDAA, et examinant les perspectives et les opportunités de croissance et de transformation agricole accélérées par le maintien de la dynamique ;

Convaincus que la croissance agricole et la transformation accélérées est une condition sine qua non pour la réalisation des aspirations des Africains pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance et une dignité améliorés, ainsi que pour la paix et la sécurité ;

Soulignant l'importance stratégique de s'assurer que tous les segments de nos populations, notamment les femmes, les jeunes, et d'autres secteurs défavorisés de nos sociétés, participent directement et profitent des opportunités de croissance ;

Convaincus également que le succès de la croissance et de la transformation agricoles inclusives aura un impact positif le plus direct sur la réalisation des objectifs généraux de développement durable en Afrique, y compris la réduction de la pauvreté, une plus grande équité sociale et une meilleure gestion de l'environnement ;

Reconnaissant la nécessité d'améliorer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et de l'aquaculture grâce à des politiques cohérentes ainsi qu'à la gouvernance et aux dispositions institutionnelles aux niveaux national et régional ;

Reconnaissant le potentiel du secteur de l'aquaculture à créer de la richesse, des avantages sociaux et à contribuer au développement de l'économie africaine, et l'importance du poisson et des produits de la pêche pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens de subsistance ;

Considérant la nécessité d'exploiter les avantages de la pêche et des ressources de l'aquaculture en Afrique à travers le développement des chaînes de valeur, le commerce et la commercialisation accélérés ; **Soulignant et reconnaissant** le rôle de la recherche et de la science dans la transformation de la production et de la productivité de la pêche et de l'aquaculture pour exploiter au maximum leur potentiel;

Préoccupés par la faible valeur ajoutée dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture associée au niveau élevé des pertes post-prise plus spécialement des petits exploitants du secteur de la pêche, et prenant note de l'absence de mécanisme de financement spécifique pour soutenir les PME dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;

- 1. Félicitons** la Commission de l'Union africaine et l'Agence de coordination et de planification du NEPAD pour la définition d'une vision et des objectifs clairs pour la croissance et les transformations agricoles accélérées de

l'Afrique qui doivent être réalisées au cours de la prochaine décennie, et que nous avons examinées lors de notre réunion ;

- 2. Approuvons** le rapport des hauts fonctionnaires et des experts de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et de l'aquaculture, qui se sont réunis les 29 et 30 avril 2014 ; **Approuvons également** les messages clés issus des discussions interactives que nous avons tenues avec les parties prenantes sur la vision et les objectifs proposés.

Adoptons les résolutions suivantes :

- a) Sur l'accélération de la croissance inclusive de la production et de la productivité agricoles :**
- i. Doubler au moins le niveau actuel de la productivité, en mettant l'accent sur les intrants, l'irrigation et la mécanisation, et maintenir la croissance annuelle du PIB du secteur agricole à au moins 6 % ;
 - ii. Soutenir la production et l'utilisation des intrants agricoles rentables et de qualité, de la mécanisation et des produits agro-chimiques (pour les cultures, l'élevage, la pêche et l'aquaculture) qui sont abordables et accessibles à toutes les parties prenantes ;
 - iii. Investir dans des infrastructures efficaces et efficaces de gestion de l'eau et d'irrigation pour permettre un système stable et fiable d'approvisionnement en eau, ainsi que l'énergie renouvelable, fiable et abordable pour la production agricole ;
 - iv. Mettre en place des mesures et des mécanismes pour assurer l'égalité d'accès aux opportunités, y compris les terres, les biens productifs, les connaissances, l'information et les compétences, pour les femmes, les jeunes, les groupes de pasteurs et d'autres groupes socialement défavorisés ;
 - v. Soutenir la professionnalisation des petites exploitations et des exploitations agricoles familiales à travers des programmes de formation professionnelle ;
 - vi. Approuver l'agenda des sciences agricoles en Afrique (S3A) en vue d'augmenter le niveau de croissance annuelle ATFP par la génération de la technologie, la diffusion et l'adoption, et les ressources humaines qualifiées ;
 - vii. Approuver les Principes directeurs relatifs aux Investissements fonciers à grande échelle (LSLBI) en Afrique, préparés par l'Initiative de politique foncière Commission de l'UA/BAD/CEA, qui visent à aider les États membres à générer un bénéfice optimum de ces investissements.
- b) Sur l'exploitation des marchés et opportunités commerciales pour la transformation une prospérité partagée :**
- i. Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture, en créant notamment des emplois pour au moins 30 % de la population jeune dans les chaînes de valeur agricoles ;
 - ii. Tripler le commerce intra-africain ;

- iii. Accélérer le commerce intra et intra-régional en Afrique visant à renforcer la demande des produits agricoles africains, notamment la simplification et la formalisation des pratiques commerciales actuelles ;
- iv. Accélérer la mise en place de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) et de la transition vers un régime continental de tarif extérieur commun (TEC) pour promouvoir la valeur ajoutée et le commerce des produits alimentaires et agricoles intra-africains, sans compromettre la qualité et les normes ;
- v. Réformer les politiques et les institutions en vue de faciliter l'investissement dans les marchés et les infrastructures commerciales et de promouvoir le développement de la chaîne de valeur agricole régionale inclusive, en mettant l'accent sur les produits agricoles stratégiques sélectionnés ;
- vi. Soutenir les mécanismes de coordination mis en place au niveau continental pour promouvoir la position africaine commune dans les négociations commerciales internationales sur l'agriculture et les accords de partenariat ;
- vii. Renforcer les capacités des petits producteurs dans les domaines de l'entrepreneuriat, du leadership et du développement organisationnel, des négociations et de l'accès aux marchés, y compris les contrats ;
- viii. Réduire les pertes post-récolte et investir dans des infrastructures pour le développement des marchés et de la chaîne de valeur aux niveaux national, régional et continental, y compris le transport de la production locale, l'énergie, les TIC, le traitement post-récolte, la pénurie et la distribution ;
- ix. Soutenir et faciliter l'entrée et la participation préférentielle des femmes et des jeunes aux opportunités lucratives et attractives d'agro-business ;
- x. Promouvoir la création des plateformes aux fins d'interactions multi-acteurs.

c) Sur la réalisation des objectifs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

- i. Soutenir l'initiative : « Faim zéro en 2025 » et réduire les retards de croissance de 50 % ;
- ii. Prendre des mesures concrètes qui garantissent la bonne gouvernance et élaborer des politiques de réforme et des cadres juridiques pour accorder la priorité à l'agenda sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en vue d'atteindre l'objectif visant à éliminer la faim d'ici 2025 ;
- iii. Élaborer et mettre en œuvre des programmes de protection sociale et d'agro-entrepreneuriat ciblant les petits exploitants ruraux, en particulier les femmes et les jeunes ;
- iv. Mettre en place et appliquer des indicateurs spécifiques et réalistes selon le contexte en vue d'assurer le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au regard de la complexité de la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- v. Accorder la priorité à l'élevage et intégrer les questions de bien-être animal comme une partie intégrante du développement et de la

- transformation de l'agriculture ainsi que comme une stratégie clé dans la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- vi. Élaborer une position africaine sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) et la capacité de l'Afrique à profiter des opportunités ;
 - vii. Renforcer les réserves alimentaires et monétaires stratégiques pour faire face aux pénuries alimentaires occasionnées par les sécheresses périodiques prolongées ou d'autres catastrophes/urgences ;
 - viii. Renforcer les systèmes d'alerte précoce pour faciliter les interventions avancées et proactives face aux catastrophes et urgences ayant des répercussions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
 - ix. Cibler les zones géographiques prioritaires et les groupes communautaires pour des interventions sur l'alimentation et la nutrition ;
 - x. Encourager et faciliter une plus grande consommation de produits alimentaires locaux, y compris la promotion de programmes novateurs d'alimentation scolaire qui utilisent les denrées alimentaires provenant de la communauté agricole locale ;
 - xi. Améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires par l'enrichissement en micronutriments nécessaires.

d) Sur le renforcement de la résilience de l'Agriculture africaine au changement climatique et d'autres types de catastrophes pour:

- i. Assurer la résilience aux chocs d'au moins 30 % des ménages pastoraux/agricoles ;
- ii. Soutenir l'intégration de l'agenda sur le renforcement de la résilience dans la contribution de l'Afrique au Cadre post-2015 relatif à la réduction des risques de catastrophe, au programme de développement durable et au changement climatique ;
- iii. Accélérer la mise en œuvre des stratégies d'intervention sur les changements climatiques au niveau national et la Stratégie régionale africaine sur la réduction des risques de catastrophe et son Programme d'action conformément au Cadre d'action de Hyogo (HFA) ;
- iv. Soutenir le développement des capacités et augmenter les investissements sur les initiatives de renforcement de la résilience, y compris la sécurité sociale pour les travailleurs ruraux ;
- v. Intégrer les programmes d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophes dans les PNIA et les PRIA ;
- vi. Renforcer et participer aux plates-formes continentales, régionales et nationales en vue de renforcer la coordination, le partage d'expériences et l'apprentissage mutuel ;
- vii. Améliorer la disponibilité et l'accès des petits exploitants aux informations, connaissances, technologies et instruments fiables et actualisés sur le climat et les risques (par exemple, assurance pour les récoltes et l'élevage) en vue de faciliter un processus de développement agricole résilient au climat et informé sur les risques

- grâce aux investissements sur les services d'informations climatiques et météorologiques ;
- viii. Promouvoir la conservation et le développement des variétés des cultures et des races d'animaux d'élevage qui peuvent résister et s'adapter aux conditions climatiques difficiles y compris l'utilisation des ressources génétiques locales;
 - ix. Améliorer la capacité de gestion des risques et de résilience des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les groupes socialement défavorisés ;
 - x. Accorder la priorité aux écosystèmes vulnérables, tels que les forêts, les terres arides, la santé des sols, l'érosion des sols et semi-arides, la biodiversité, etc., où les défis de la désertification et de la dégradation des terres sont aigus.
 - xi. Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes au niveau national sur les impacts du changement climatique et de désertification sur l'agriculture, en vue d'une éventuelle promotion des meilleures pratiques et du renforcement de la résilience ;
 - xii. Fixer des cibles réalistes sur un nombre supplémentaire des ménages agricoles pratiquant l'agriculture intelligente face au changement climatique d'ici 2025.

e) Sur le renforcement des partenariats public-privé et du financement des investissements dans le secteur de l'agriculture en Afrique :

- i. Maintenir la dynamique de l'allocation d'un pourcentage accru des budgets nationaux annuels à l'agriculture, conformément à l'engagement minimum de 10 %, tout en mettant en place des mesures pour s'assurer de l'efficacité et l'efficience de ces investissements ;
- ii. Mettre en place des mécanismes et des systèmes pour reconnaître et évaluer les performances des États membres en matière de progrès dans la réalisation des principaux engagements convenus ;
- iii. Établir et/ou renforcer les partenariats public-privé inclusifs sur au moins cinq chaînes de valeur des produits agricoles prioritaires en tenant compte de petits agriculteurs ;
- iv. Mettre en place et/ou renforcer des mécanismes de financement qui sont favorables aux petits exploitants en vue de soutenir leur transition vers des entreprises viables ;
- v. Créer des plateformes multi-acteurs pour promouvoir les mécanismes de financement mutuel;
- vi. Promouvoir et accorder la priorité à la mobilisation des ressources locales aux fins d'investissements agricoles pour décourager la lourde dépendance vis-à-vis des ressources externes de financement susceptibles de limiter l'appropriation et l'acceptation des paysans et d'autres parties prenantes ;
- vii. Créer et renforcer les capacités des principales institutions locales intermédiaires du secteur privé aux fins d'une facilitation et une coordination pour assurer l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre du PDDAA.

f) Sur l'exploitation des potentiels des ressources halieutiques et d'aquaculture, de :

- i. Approuver le cadre stratégique et la stratégie de réforme de l'UA du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ;
- ii. Procéder à des réformes pour résoudre le problème de la gouvernance des pêches et de l'aquaculture et développer des institutions permettant la viabilité de la pêche et de l'aquaculture conformément au cadre stratégique de l'UA et à la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture ;
- iii. Développer la pêche et l'aquaculture en tant qu'une composante intégrale de soutien au cadre des résultats du PDDAA ;
- iv. Améliorer le développement intégré de l'aquaculture pour augmenter la productivité rurale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- v. Accélérer le commerce en développant les chaînes de valeur, halieutique, en assurant à la promotion du commerce et de la commercialisation responsable et équitable des poissons en vue de profiter au mieux des avantages des ressources halieutiques et de l'aquaculture en Afrique.

g) Sur le soutien du cadre des résultats pour maintenir l'élan du PDDAA, pour :

- i. S'engager à respecter les Principes et les valeurs du processus du PDDAA ;
- ii. Approuver le Cadre des résultats du PDDAA en tant qu'un instrument clé :
 - a) Pour traduire les objectifs de développement de l'agriculture africaine en cibles tangible pour suivre, surveiller, établir des rapports sur les progrès tout en facilitant l'apprentissage et la responsabilisation mutuels ;
 - b) Promouvoir l'harmonisation et la coordination des efforts multisectoriels vers en vue d'un objectif commun ;
 - c) Accompagner d'autres planifications et programmations de nouveaux programmes.
- iii. Renforcer les capacités de l'Afrique en matière de génération et gestion des connaissances et des données pour appuyer la planification et la mise en œuvre basée sur des preuves ;
- iv. Renforcer les plates-formes multi-institutionnelles aux fins d'évaluations régulières par les pairs et d'apprentissage et de responsabilité mutuelles ;
- v. Soutenir un Processus d'évaluation de l'agriculture tous les deux ans et entreprendre, après cinq ans, une évaluation à mi-parcours des objectifs clés pour la période 2015-2025 du PDDAA.

3. Demandons à :

- a. la Commission de l'UA et à l'agence du NEPAD d'élaborer une stratégie de mise en œuvre et une feuille de route pour faciliter la

traduction en résultats de la vision et des objectifs du cadre du PDDAA sur la croissance et la transformation agricole accélérées en Afrique pour 2025 (3AGT2025);

- b. la Commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD, en collaboration avec des partenaires de mettre en place des mécanismes pour renforcer la capacité de l'Afrique en matière de génération et de gestion des connaissances et des données pour renforcer la planification et la mise en œuvre fondées sur des preuves ;
- c. la commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD, en collaboration avec les institutions scientifiques africaines concernées pour réaliser une étude visant à explorer les possibilités d'élaborer la Position africaine commune sur les OGM dans le but de profiter des avantages que celle-ci présente ;
- d. la Commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD d'institutionnaliser un système d'évaluation par les pairs pour encourager la bonne performance en ce qui concerne les engagements et de reconnaître périodiquement la performance exemplaire par la remise des prix ;
- e. la Commission de l'UA et aux CER de faciliter l'accélération de l'intégration économique pour renforcer le commerce des produits alimentaires et agricoles intra-africains ;
- f. la Commission de l'UA, à l'Agence du NEPAD et aux CER de créer des centres d'excellence africains sur l'aquaculture, la pêche de capture, les études de biodiversité et d'océanographie pour renforcer la capacité de recherche en pêche et aquaculture ;
- g. CER de soutenir les efforts des États membres dans le développement de chaînes de valeur, la promotion responsable et équitable du commerce et de la commercialisation du poisson grâce à l'exploitation importante des avantages issus de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ;
- h. partenaires au développement d'apporter leur soutien technique et financier de manière à harmoniser et coordonner à la mise en œuvre des présentes résolutions.

4. Recommandent à la Conférence de l'UA d'adopter les engagements suivants concernant les objectifs de croissance et de transformation accélérées de l'Afrique à atteindre d'ici 2025 :

- a) Renouveler l'engagement en faveur des principes et valeurs du processus du PDDAA ;
- b) Renouveler l'engagement en faveur de l'allocation d'au moins 10 % des dépenses publiques à l'agriculture ;
- c) Soutenir l'initiative «zéro Faim» ;
 - i) Doubler au moins la productivité (en mettant l'accent sur les intrants, l'irrigation et la mécanisation) ;
 - ii) Réduire les pertes post-récolte au moins de moitié ;
 - iii) Améliorer la nutrition : réduire de moitié les retards de croissance.
- d) S'engager à réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture :

- i) Soutenir la croissance annuelle du PIB annuel du secteur agricole d'au moins 6 % ;
 - ii) Mettre en place et/ou renforcer les partenariats inclusifs public-privé pour au moins cinq chaînes de valeur des produits agricoles prioritaires qui sont fortement liés aux petites exploitations agricoles ;
 - iii) Créer des emplois pour au moins 30 % de la population jeune dans les chaînes de valeur agricoles.
- e) S'engager à tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles ;
- f) S'engager à assurer la résilience aux chocs d'au moins 30 % des ménages pastoraux/agricoles ;
- g) S'engager en faveur du cadre de résultats du PDDAA et du Processus d'évaluation de l'agriculture tous les deux ans.

XII. CLOTURE DE LA REUNION

59. La réunion a été déclarée officiellement close par le Président après l'allocution de Mme Tumusiime, Rhoda Peace, Commissaire en charge de l'Économie rurale et de l'Agriculture, au nom de la Commission de l'UA qui a remercié les États membres pour leur participation active et au pays hôte pour l'hospitalité réservée aux délégués.

2014

Report of the AU joint conference of
ministers of agriculture, rural
development, fisheries and
aquaculture, Addis Ababa, Ethiopia,
28 April – 2 May 2014

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4562>

Downloaded from African Union Common Repository